

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2025

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures, le Conseil
En exercice : 19 Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en
Présents : 12 Mairie de Carlepont, sous la présidence de M. ARGIER Patrice, le
Votants : 16 Maire.
Pouvoirs : 4

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage : 13 mars 2025

Présents : M. ARGIER Patrice, Mme ACHIN Corinne, M. NISON Luc, M. LANCESTRE Christophe, Mme DUCATEZ Chantal, M. BIN Michel, Mme WERMELINGHER Patricia, M. BASSET Arnaud, M. CALMELS Anthony, M. DEBOUT Joël, M. RIANT Alain, M. D'ESCAYRAC Pierre.

Absents excusés : Mme FAUGERON Sandrine, Mme TASSY Sarah (pouvoir à M. NISON Luc), M. MARCEAU Sébastien (pouvoir à M. CALMELS Anthony), M. METIER Bertrand (pouvoir à M. ARGIER Patrice), M. DEFORCEVILLE Thierry (pouvoir à M. D'ESCAYRAC Pierre), Mme JOLIBOIS Patricia.

Absente non excusée : Mme DELACOURT Pauline,

Secrétaire de séance : Mme ACHIN Corinne

ORDRE DU JOUR

- Compte financier unique de l'Assainissement
- Compte financier unique de la Commune
- Etat d'assiette 2024-2025 de l'ONF
- Désaffectation et déclassement parcelles communales
- Demande de subvention au Conseil départemental pour l'aménagement sécurité Rue du Général Leclerc
- Récupération de caution pour recouvrement de la dette de loyers
- Reversement de la CAF
- Autorisation de signer un bon de commande d'un véhicule

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT 2024

CM-2025-001

Sous la présidence de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	11 011,17 €	
- Recettes :	39 548,70 €	
D'où un excédent de :		<u>+ 28 537,43 €</u>

Investissement :

- Dépenses :	193 662,97€	
- Recettes :	364 811,25 €	
D'où un déficit de :		<u>+ 171 148,28 €</u>

Le résultat de l'année 2024 est de : + 199 685,81 €

Après report des résultats de l'année antérieure, le résultat global est excédentaire de : +
286 758,47 €

Hors de la présence de M. ARGIER Patrice, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget d'assainissement 2024.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE 2024

CM-2025-001

Sous la présidence de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	984 657,64 €	
- Recettes :	1 136 258,30 €	
D'où un excédent de :		+ 151 600,66 €

Investissement :

- Dépenses :	444 509,84€	
- Recettes :	451 190,68 €	
D'où un déficit de :		+ 6 680,84 €

Le résultat de l'année 2024 est de : + 158 281,50 €

Après report des résultats de l'année antérieure, le résultat global est excédentaire de :
+ 483 329,53 €

Hors de la présence de M. ARGIER Patrice, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2024.

ETAT ASSIETTE 2024-2025 DE L'ONF

CM-2025-003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024-2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF[2]	Année décidée par le propriétaire[3]	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
4a	A3		6,04	OUI	2025	2024 / 25				X		X		X	
5a	A3		6,52	OUI	2025	2024 / 25				X		X		X	
5b	JA		2,19	OUI	2025	2024 / 25				X		X		X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Motif des coupes proposées par l'ONF.

Coupe prévue par le nouvel aménagement

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARCELLE COMMUNALE CM-2025-004

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle d'une contenance d'environ 50 m2, qui était louée, cadastrée C 753 et située Chemin rural n°17 dit Chemin de la Haute Pensée.

Cette parcelle est occupée par la société CELLAND. La commune souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle à la société CELLAND.

Le conseil municipal doit aujourd'hui constater la désaffectation et le déclassement de cette parcelle.

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales ;

Considérant que cette parcelle n'est plus affectée à un service public ;

Considérant la volonté de la commune de vendre cette parcelle afin de valoriser ce patrimoine communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle, Chemin rural n°17 dit Chemin de la Haute Pensée, cadastrée section C753
- **DECIDE** de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public de la commune et de constater son intégration dans son domaine privé.

DEMANDE DE SUBVENTION CD60 POUR LA CREATION DE 3 AMENAGEMENTS SECURITE ROUTIERE RUE DE VERDUN CM-2025-005

Vu le budget communal,

Madame l'adjointe au Maire présente les devis pour la création de 4 aménagements de sécurité routière sur RD130, rue du Général Leclerc. L'opération prévue pour un montant estimé à 182 921,29 € H.T. soit 219 505,54 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement sera finalisé sur le budget 2025 comme suit :

	HT	TTC
Aménagements sécurité routière rue du Général Leclerc	182 921,29 €	219 505,54 €
Subvention CD60 33%+10% HT	78 656,15 €	
Financement communal	104 265,14 €	125 118,17 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de création de 4 aménagements sécurité routière Rue du Général Leclerc.
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

NON-RESTITUTION DE CAUTION POUR RECOUVREMENT DE LOYERS DUS CM-2025-006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-007 en date du 23 mai 2020, par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celles de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que le locataire est redevable de loyers impayés d'un montant total de 862,57 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas restituer la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 582,50 € à Monsieur FLEURY Jonathan, locataire au 42 place des Droits de l'Homme.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de non-restitution de cette caution.

REVERSEMENT DE LA CAF

CM-2025-007

Rappel du contexte lors du conseil municipal du 11 janvier 2024,

Vu la signature de l'accord avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pour la période de 2023-2027 concernant les dispositifs « Enfance-Jeunesse » au sein de la CCPN,

Il s'en suit une modification des modalités de financement pour notamment la participation de la CAF sur la part communale.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Centre Social Rural Guiscard perçoit la totalité du financement de la CAF pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement.

Donc, il a été convenu que le Centre Social Rural Guiscard reverse à la commune de Carlepont le montant équivalent au financement de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le reversement du montant dû au titre des « Bonus territoire 2023 » de la CAF pour un montant de 7 435,89 €

AUTORISATION DE SIGNER UN BON DE COMMANDE D'UN VEHICULE

CM-2025-008

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer un bon de commande pour l'achat d'un véhicule pour le service technique pour un montant maximum de 30 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer un bon de commande pour l'achat d'un véhicule pour un montant maximum de 30 000 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au présent registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

CARLEPONT, le 21 mars 2025

Le Maire
Patrice ARGIER